

## Autorisation des propriétaires pour le défrichement

Dans le cadre du projet de demande d'autorisation d'exploiter une carrière de grès, sur la commune de Cosnac, comme détaillé dans le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Je, soussigné Monsieur Michel Brosson, propriétaire des parcelles CH14 et CH15 sur la commune de Cosnac, autorise la Sarl BROSSON à procéder au défrichement des dites parcelles dans le cadre de l'exploitation de la carrière.

Fait à : *Brive*

Le : *10 / Février 2017*

Michel BROSSON



## Autorisation des propriétaires pour le défrichement

Dans le cadre du projet de demande d'autorisation d'exploiter une carrière de grès, sur la commune de Cosnac, comme détaillé dans le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Nous, soussignés Michel Brosson et Chantal Brosson, propriétaire de la parcelle CH168 sur la commune de Cosnac, autorisons la Sarl BROSSON à procéder au défrichement de la dite parcelle dans le cadre de l'exploitation de la carrière.

Fait à : Brive

Le : 10 Février 2017

Chantal Brosson



Michel Brosson



OFFICE NOTARIAL  
 5 ET 7 PLACE CARNOT  
 19000 TULLE  
 TEL. 05 55 20 77 10  
 FAX. 05 55 20 77 19  
 mail : dubois.sallon.marliac@notaires.fr

BUREAU ANNEXE PERMANENT  
 A SAINT CLÉMENT (19700)  
 TEL. 05 55 27 08 88  
 FAX 05 55 27 09 46

PERMANENCE  
 A LAGRAULIÈRE (19700)  
 Code CRP/EN 19003

**ATTESTATION**

Je soussigné Maître Jean-Loup SALLON, Notaire Associé, Membre de la Société Civile Professionnelle "Catherine DUBOIS-SALLON, Emmanuelle MARLIAC et Jean-Loup SALLON", Titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à TULLE (Corrèze), 5 et 7, Place Carnot, avec Bureau Annexe à SAINT-CLÉMENT (Corrèze), soussigné, atteste qu'aux termes d'un acte à recevoir par mes soins :

Madame Josiane CHOUZENOUX épouse BRISEBARRE, demeurant à BRIVE, 12 rue sainte Béuve,  
 Née à LAGUENNE le 11 décembre 1962

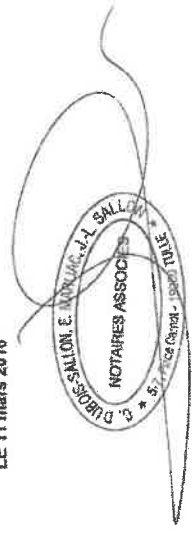
Se propose de céder à titre de dation en paiement :

Monsieur Henri Baptiste Firmin FLAMARY et Madame Francine TELHET, son épouse, demeurant à ARGENTAT, le Bastier, 1 rue du 19 mars 1962,  
 Nés respectivement le 08 mai 1950, et l'épouse à ARGENTAT le 28 octobre 1950.

Les parcelles sises à COSNAC (Corrèze) cadastrée sections CH n°s 57, 58 et 61 d'une surface totale de 3ha 34a 11ca.

D'une valeur fixée entre les parties à 50.000 euros

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.  
 FAIT A TULLE (Corrèze),  
 LE 11 mars 2016

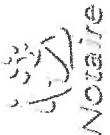


*Je soussigné Henri Flamary  
 représente le SFR BLOSSON, car j'ai  
 pu le présenter être Titulaire des droits  
 de propriété sur les terrains objet de  
 la demande d'extension et de rattachement  
 de la commune de Nochebourg à COSNAC  
 fait à Argentat le 25 janvier 2016  
 pour faire et valoir ce que de droit*

Henri Flamary

\* P.S. actes notaires et Promesse de Vente





**Jean-Thierry GANE**  
Diplôme Supérieur du Notariat  
D.E.S.S Droit Notarial  
D.E.S Droit des Affaires

Pdélicateur des initiatives des  
offices de DONZENAC et PERPEZAC  
LE NOIR

**NOTAIRE**

Successeur de son père **Me Jean-Michel GANE**  
99, rue du Tour de Ville - 19270 DONZENAC  
TÉL 05 55 85 67 51 - Fax 05 55 85 60 49

- Christine ALMARD  
05 55 85 61 37

- Claudine REVEY  
05 55 85 66 05

- Nathalie ALLIARD  
05 55 85 65 74

- Agnès BURGO  
Compensabilité Taxes  
05 55 85 67 51

- Notecastor, l'experte  
15 55 85 65 55

**Propriété**  
Transfert de propriété de l'immeuble à compter du jour de l'acte.

**Date d'entrée en jouissance**  
A compter du jour de l'acte par la prise de possession réelle.

**EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation pour servir et valloir ce que de droit.**

Fait en mon Etude,  
Le 29 septembre 2015.

**ATTESTATION**

Maitre Jean-Thierry GANE notaire à DONZENAC (Corrèze), 99, rue du Tour de Ville.

**Certifie et atteste :**

Qu'aux termes d'un acte reçu par lui, le VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE :

Monsieur Maurice Léon LAVAL, retraité, demeurant à COSNAC (Corrèze) "Montplaisir" divorcé, non remarié, de Madame Marie Madeleine BANNE suivant jugement du Tribunal de grande instance de TUILLE en date du 17 octobre 1985. Né à LAPLEAU (Corrèze) le 1er mai 1939.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

**A VENDUA**

Monsieur Henri Baptiste Firmin FLAMARY, Gérant de société, époux de Madame Francine TEILHET demeurant à ARGENTAT (Corrèze) 1 rue du 19 mars 1962. Né à ARGENTAT (Corrèze) le 9 mai 1950.

Acquéreur pour le compte de la communauté.

**L'IMMEUBLE ci-après désigné :**

L'immeuble non bâti situé à COSNAC (Corrèze) Riaume, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieu-dit	Nature	Contenance	
				ha	a
CH	62	riaume	terre	35	09
CH	167	riaume	pré	66	13
CH	170	riaume	pré	15	00
Contenance totale				1	16 22

Membre d'une association agréé. Le règlement des honoraires par chèque est accepté